

## COMMUNE DE ROQUETTES

### ARRETE N° 012/2012

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE -C.R.N°02 dit : chemin de Bordegrosse -**

### LE MAIRE DE ROQUETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-05 ;  
Vu le code de la sécurité routière et notamment les articles R 411-8 et R.412-26 ;  
Vu le code de la Voirie ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié.

#### CONSIDERANT :

la dangerosité du passage à gué sur la Lousse et du virage devant la ferme de Bordegrosse, suite à l'accroissement de la circulation dans ce chemin après la mise en service de l'espace Jean Ferrat.

#### ARRETE

##### ARTICLE 1 :

La circulation sera interdite à tous les véhicules sauf aux ayants-droits sur la partie de ce chemin rural entre l'entrée du nouvel espace socioculturel Jean-Ferrat et l'entrée de la ferme de Bordegrosse (25 rue d'Aquitaine)

##### ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R411-25 DU Code de la route, ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place, par les services techniques municipaux de la signalisation réglementaire.

##### ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire de Roquettes, Mr.l'A.S.V.P.,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Portet sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par la Directrice Générale des Services dans les conditions habituelles

Fait à Roquettes, le 02.02.2012

Le Maire,  
Michel PEREZ



# ROQUETTES

# Plan de la com

1

2

3

4

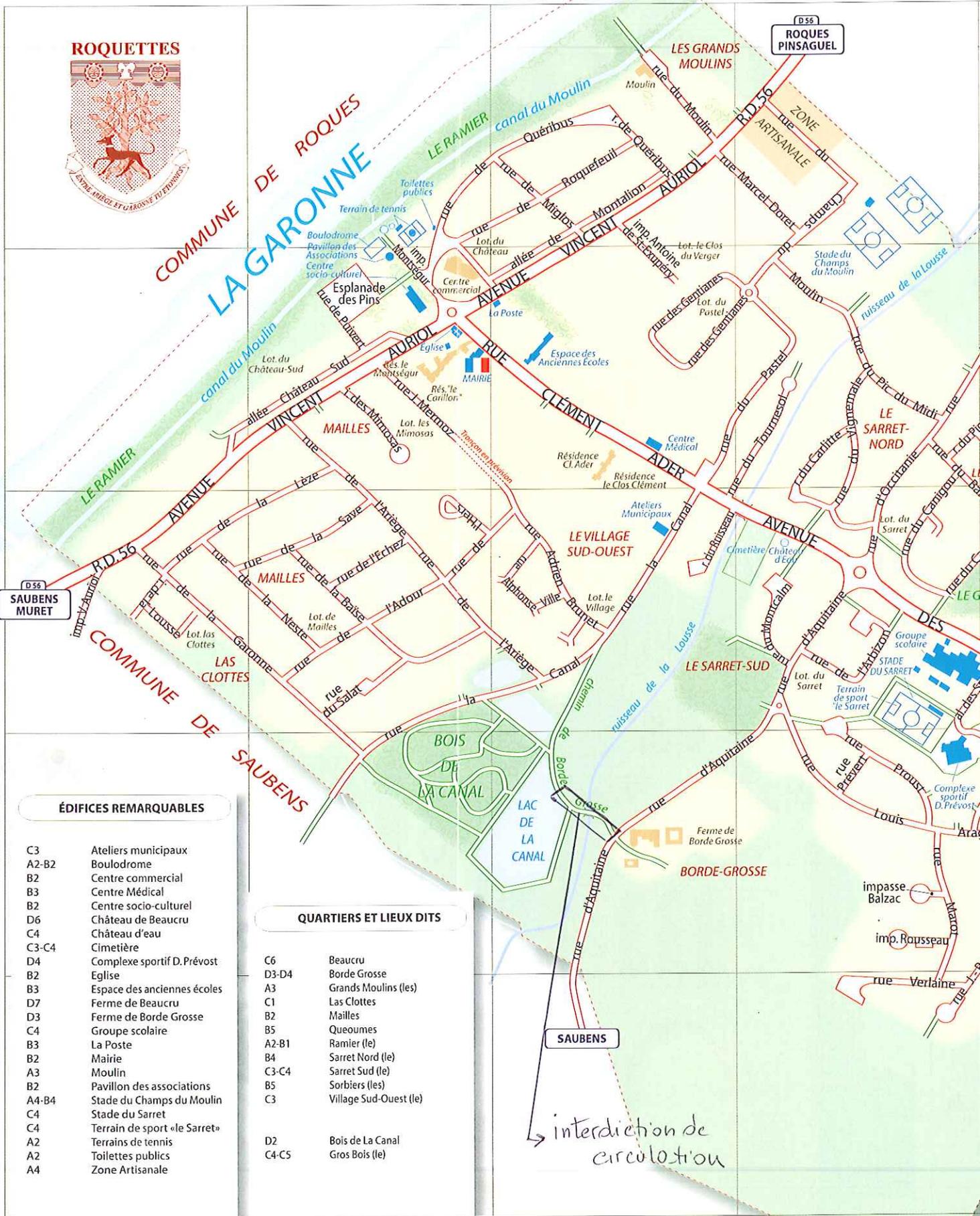
A

B

C

D

E



### ÉDIFICES REMARQUABLES

- C3 Ateliers municipaux
- A2-B2 Boulodrome
- B2 Centre commercial
- B3 Centre Médical
- B2 Centre socio-culturel
- D6 Château de Beau cru
- C4 Château d'eau
- C3-C4 Cimetière
- D4 Complexe sportif D. Prévost
- B2 Eglise
- B3 Espace des anciennes écoles
- D7 Ferme de Beau cru
- D3 Ferme de Borde Grosse
- C4 Groupe scolaire
- B3 La Poste
- B2 Mairie
- A3 Moulin
- B2 Pavillon des associations
- A4-B4 Stade du Champs du Moulin
- C4 Stade du Sarret
- C4 Terrain de sport «le Sarret»
- A2 Terrains de tennis
- A2 Toilettes publics
- A4 Zone Artisanale

### QUARTIERS ET LIEUX DITS

- C6 Beau cru
- D3-D4 Borde Grosse
- A3 Grands Moulins (les)
- C1 Las Clottes
- B2 Mailles
- B5 Queoumes
- A2-B1 Ramier (le)
- B4 Sarret Nord (le)
- C3-C4 Sarret Sud (le)
- B5 Sorbiers (les)
- C3 Village Sud-Ouest (le)
- D2 Bois de La Canal
- C4-C5 Gros Bois (le)

interdiction de circulation